

Décision relative à une demande de changement de composition d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de changement mineur de composition du produit phytopharmaceutique **SWING GOLD***

de la société BASF FRANCE SAS

enregistrée sous le n°2015-1678

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 9 août 2018,

La modification de la composition intégrale du produit référencé ci-après **est accordée** en France, sous réserve du respect de la composition du produit autorisée dans les conclusions de l'évaluation.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	SWING GOLD VIGIA
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BASF FRANCE SAS 21 chemin de la Sauvegarde, 69134 Ecully cedex, FRANCE
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	133 g/L - dimoxystrobine 50 g/L - époxiconazole
Numéro d'intrant	2020384
Numéro d'AMM	2090171
Fonction	Fongicide
Gamme d'usages	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

14 AOUT 2018

Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)